



CIRC n°23/24 – RA000

Aix-en-Provence, le 15 novembre 2023

Affaire suivie par :
Olivier CASSAR
Tél : 04 42 91 70 15
Mél : ce.draio@region-academique-paca.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence cedex 1

Le Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

Affaire suivie par :
Annabel DUPUY
Tél : 04 93 53 73 89
Mél : saio@ac-nice.fr

53, avenue Cap de Croix
06181 Nice Cedex 2

La Rectrice de l'académie de Nice

à

Mesdames, messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les inspecteurs
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

s/c de messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services départementaux de l'éducation nationale

Objet : politique de parcours d'orientation. Années scolaires 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026

La qualité de l'orientation des élèves est déterminante pour la réussite de leurs études comme pour la poursuite de leur parcours vers l'enseignement supérieur ou vers l'emploi. L'attention portée chaque année à l'amélioration des conditions de l'orientation et de l'affectation est un des moyens essentiels pour atteindre ces objectifs.

L'accompagnement à l'orientation constitue un axe fort de la politique pédagogique régionale qui se traduit par des priorités pour les parcours scolaires de nos élèves consolidés par la mise en œuvre du parcours Avenir, décliné dans le volet orientation du projet d'établissement en collège et aux lycées.

I) Nos priorités en région académique

Nous invitons les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques et éducatives à décliner les grandes intentions suivantes dans le volet orientation pluriannuel du projet d'établissement :

- **Valoriser une orientation choisie et ambitieuse** en réduisant les écarts entre demande des familles et décisions d'orientation d'une part, orientation selon le genre ou les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) d'autre part ;
- **Améliorer la continuité et la fluidité des parcours** du collège aux lycées, en alliant personnalisation, valorisation des compétences acquises, information, conseils ;
- **Renforcer la persévérance scolaire** en prévenant le décrochage au sein de la classe par une pédagogie adaptée aux besoins de chacun ;

Nous encourageons les établissements et chaque réseau d'établissements à communiquer aux élèves, aux familles et aux partenaires leur volet orientation pluriannuel dès lors qu'il sera formalisé.

II) Le parcours Avenir, un levier du projet d'établissement pour l'orientation

Conçu dans une perspective pluriannuelle, le parcours Avenir donne sens à l'ensemble des activités qui concourent progressivement à l'acquisition des compétences à s'orienter tout au long de la vie. L'ensemble de la communauté éducative est mobilisé, l'ancrage disciplinaire est valorisé, notamment à travers l'acquisition de connaissances et compétences du socle et des programmes. Les expertises respectives des corps d'inspection pédagogique et des services d'orientation contribuent à l'accompagnement des établissements et des équipes de réseau.

Traduit par des heures dédiées dans l'emploi du temps des élèves de la classe de 5^{ème} à la classe de terminale, le parcours Avenir vise dès la sixième à :

- La **mise en œuvre d'un continuum d'actions** en particulier grâce à la découverte des métiers, dans une optique de préparation progressive à l'entrée dans l'enseignement supérieur, en partenariat avec la collectivité régionale, les acteurs de l'enseignement supérieur et des mondes économique, professionnel et associatif ;
- La prise en compte de façon beaucoup plus prégnante d'un **objectif de mixité filles-garçons** dans toutes les activités, voies et filières de formation ;
- La **même ambition portée à chaque élève pour lutter contre les déterminismes** géographiques et la prévention des stéréotypes sociaux ;
- La **connaissance de l'environnement économique et professionnel ainsi que l'offre de formation** dans les réseaux territoriaux éducation économie.

III) Objectifs pour l'orientation au collège, aux lycées

A l'issue du collège, la poursuite d'études des élèves de troisième générale vers la classe de seconde générale et technologique ou professionnelle est prioritaire, dans l'objectif de favoriser un premier accès au niveau 4 de formation.

A l'issue de la seconde, les parcours ascendants vers les classes de première constituent l'objectif commun à atteindre. Après la 2GT, il convient de diversifier les parcours d'orientation en valorisant notamment les filières technologiques scientifiques (STI2D, STL, STAV) et en limitant quantitativement l'orientation vers STMG.

Les objectifs spécifiques identifiés au collège d'une part, pour les différents lycées d'autre part sont précisés dans un document joint, mobilisable pour la conduite de la politique d'orientation en établissement.

IV) Conclusion

Nous avons l'ambition d'une école inclusive, bienveillante mais exigeante que nous devons aux élèves et soucieuse de la réussite de tous. C'est pourquoi notre projet doit contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales, au développement de la mixité sociale et scolaire dans les établissements, à la fluidification des parcours ainsi que l'élévation des niveaux de qualification, à la sécurisation l'affection.

Cette ambition se traduit dans les objectifs assignés à l'orientation et présentés dans les fiches jointes.

Nous vous remercions pour votre contribution et celle de vos équipes dans l'atteinte de ces objectifs.

Natacha CHICOT

Bernard BEIGNIER